

DRAT

COMPETENCES – FORMATIONS
ANALYSES – CONSEILS



*Le risque zéro n'existe pas.
Nous progressons et innovons ensemble pour la sécurité
et l'hygiène dans votre entreprise.*

*Le conseil, la réactivité, la rigueur, le professionnalisme
et une grande souplesse d'organisation.*

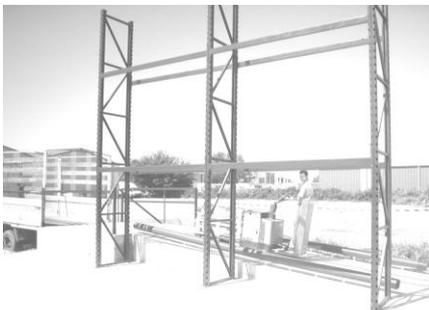
Découvrez nos formations.

*Nous restons à votre écoute pour d'autres formations
spécifiques à votre entreprise.*



**CERTIFICATION CACES « AMT Formations »
PAR BUREAU VERITAS**

**HABILITATION INRS SST « AMT Formations » -N° 1359046/2017/SST-01/O/08
HABILITATION POUR EFFECTUER LES FORMATIONS « CERTIPHYTO »
CENTRE D'EXAMEN AIPR**



L'ENTREPRISE MET TOUT EN ŒUVRE POUR RESPECTER LA REGLEMENTATION RGPD

AMT Formations
Siège social : 2, Rue Diderot – 30300 Beaucaire
☎ 04.66.59.49.67 - 06.03.36.44.73
E-mail : amt.formations@hotmail.fr
N° de déclaration d'activité : 913.002.620.30
enregistré auprès du préfet de région Occitanie
SIRET : 488.815.622.00011. 8559A

DRAT Compétences - Formations
Siège social : 57 draille Saint-Georges 13150 TARASCON
☎ 04.90.91.03.22 – 06.03.36.44.73
E-mail : dratformations@hotmail.com
N° de déclaration d'activité : 93.13.15136.13
Enregistré auprès du Préfet de Région PACA
SIRET : 439.281.205.00021. 9499Z

CODE DU TRAVAIL

Principaux articles en résumé :

Art.L.4121-3 (Evaluation des risques)

L'employeur, compte tenu de la nature des activités de l'établissement, évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, y compris dans le choix des procédés de fabrication, des équipements de travail, des substances ou préparations chimiques, dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail.

A la suite de cette évaluation, l'employeur met en œuvre les actions de prévention ainsi que les méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs. Il intègre ces actions et ces méthodes dans l'ensemble des activités de l'établissement et à tous les niveaux de l'encadrement.

Article R.4741-1 (Evaluation des risques pénalité)

Le fait de ne pas transcrire ou de ne pas mettre à jour les résultats de l'évaluation des risques, dans les conditions prévues aux articles R. 4121-1 et R. 4121-2, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de cinquième classe.

La récidive est réprimée conformément aux articles 132-11 et 132-15 du code pénal .

Article L4121-3-1 (Fiche d pénibilité) - Partiel

Pour chaque travailleur exposé à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels déterminés par décret et liés à des contraintes physiques marquées, à un environnement physique agressif ou à certains rythmes de travail susceptibles de laisser des traces durables identifiables et irréversibles sur sa santé, « l'employeur consigne dans une fiche, selon des modalités déterminées par décret, les conditions de pénibilité auxquelles le travailleur est exposé, la période au cours de laquelle cette exposition est survenue ainsi que les mesures de prévention mises en œuvre par l'employeur pour faire disparaître ou réduire ces facteurs durant cette période. Cette fiche individuelle est établie en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3. Elle est communiquée au service de santé au travail qui la transmet au médecin du travail. »

Article L4121-1 : Stress et risques psychosociaux

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels ;
- 2° Des actions d'information et de formation ;
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

Article R.4512-6 (plan de prévention)

Au vu des informations et éléments recueillis au cours de l'inspection commune préalable, les chefs des entreprises utilisatrice et extérieures procèdent en commun à une analyse des risques pouvant résulter de l'interférence entre les activités, installations et matériels.

Lorsque ces risques existent, les employeurs arrêtent d'un commun accord, avant le début des travaux, un plan de prévention définissant les mesures prises par chaque entreprise en vue de prévenir ces risques.

Article.L.4741-1 Manquement aux règles de sécurité

Est puni d'une amende de 3 750 euros, le fait pour l'employeur ou son délégataire de méconnaître par sa faute personnelle les dispositions suivantes et celles des décrets en Conseil d'Etat pris pour leur application :

- 1° Titres Ier, III et IV ainsi que section 2 du chapitre IV du titre V du livre Ier ;
- 2° Titre II du livre II ;
- 3° Livre III ;
- 4° Livre IV ;
- 5° Titre Ier, chapitres III et IV du titre III et titre IV du livre V ;
- 6° Chapitre II du titre II du présent livre.

La récidive est punie d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 9 000 euros.

L'amende est appliquée autant de fois qu'il y a de salariés de l'entreprise concernés indépendamment du nombre d'infractions relevées dans le procès-verbal prévu à l'article L. 8113-7.

Article L.4532-9 (BTP)

Sur les chantiers soumis à l'obligation d'établir un plan général de coordination, chaque entreprise, compris les entreprises sous-traitantes, appelée à intervenir à un moment quelconque des travaux, établit, avant le début des travaux, un plan particulier de sécurité et de protection de la santé. Ce plan est communiqué au coordonnateur. Toute entreprise appelée à exécuter seule des travaux dont la durée et le volume prévus excèdent certains seuils établit également ce plan. Elle le communique au maître d'ouvrage.

Article L.4141-1 (Former *son personnel*)

L'employeur organise et dispense une information des travailleurs sur les risques pour la santé et la sécurité et les mesures prises pour y remédier.

Article L.4141-2 (*Former son personnel*)

L'employeur organise une formation pratique et appropriée à la sécurité au bénéfice :

- 1o Des travailleurs qu'il embauche ;
- 2o Des travailleurs qui changent de poste de travail ou de technique ;
- 3o Des salariés temporaires, à l'exception de ceux auxquels il est fait appel en vue de l'exécution de travaux urgents nécessités par des mesures de sécurité et déjà dotés de la qualification nécessaire à cette intervention ;
- 4o A la demande du médecin du travail, des travailleurs qui reprennent leur activité après un arrêt de travail d'une durée d'au moins vingt et un jours.

Cette formation est répétée périodiquement dans des conditions déterminées par voie réglementaire ou par convention ou accord collectif de travail.

Art.L.4121-2 (Obligations de l'employeur)

L'employeur met en œuvre les mesures prévues à l'article L. 4121-1 sur le fondement des principes généraux de prévention suivants :

- 1° Eviter les risques ;
- 2° Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;
- 3° Combattre les risques à la source ;
- 4° Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé ;
- 5° Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;
- 6° Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;
- 7° Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral, tel qu'il est défini à l'article L. 1152-1 ;
- 8° Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ;
- 9° Donner les instructions appropriées aux travailleurs.

Art. L.4121-4 (Sécurité des salariés formations)

Lorsqu'il confie des tâches à un travailleur, l'employeur, compte tenu de la nature des activités de l'établissement, prend en considération les capacités de l'intéressé à mettre en œuvre les précautions nécessaires pour la santé et la sécurité.

Article L 4122-1 Obligations du salarié.

Conformément aux instructions qui lui sont données par l'employeur, dans les conditions prévues au règlement intérieur pour les entreprises tenues d'en élaborer un, il incombe à chaque travailleur de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail.

Les instructions de l'employeur précisent, en particulier lorsque la nature des risques le justifie, les conditions d'utilisation des équipements de travail, des moyens de protection, des substances et préparations dangereuses. Elles sont adaptées à la nature des tâches à accomplir. Les dispositions du premier alinéa sont sans incidence sur le principe de la responsabilité de l'employeur.

Article L 4131-1 : (*danger grave et imminent*)

Le travailleur alerte immédiatement l'employeur de toute situation dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ainsi que de toute défectuosité qu'il constate dans les systèmes de protection. Il peut se retirer d'une telle situation.

L'employeur ne peut demander au travailleur qui fait usage de son droit de retrait de reprendre une activité dans une situation de travail où persiste un danger grave et imminent résultant notamment d'une défectuosité de protection.

Article R.4515-4 (protocole de chargement et déchargement)

Les opérations de chargement ou de déchargement font l'objet d'un document écrit, dit « Protocole de sécurité », remplaçant le plan de prévention

Article R4722-16 (*bruit*)

L'inspecteur ou le contrôleur du travail peut demander à l'employeur de faire procéder à un mesurage de l'exposition au bruit par un organisme accrédité dans ce domaine, en vue de s'assurer du respect des obligations relatives à la prévention des risques d'exposition au bruit prévues par le titre III du livre IV

Art. R. 4541-11. (Médecin du travail)

Un arrêté conjoint des ministres chargés du travail et de l'agriculture précise les recommandations à faire au médecin du travail, notamment pour lui permettre d'exercer son rôle de conseiller de l'employeur pour l'évaluation des risques et l'organisation des postes de travail .

1	Evaluation des risques : Document Unique ► Sensibiliser votre personnel aux équipements de sécurité (Code du travail : Art. L.4121-2 & Art. L.4121-3).	
2	Accompagnement MASE et audit ► Accompagnement ISO 9001 : Management Qualité ► Accompagnement ISO 14001 : Management Environnement ► Accompagnement ISO 18001 : Management Santé et Sécurité ► Accompagnement OHSAS : Référentiel sécurité de l'entreprise	
3	Les plans de prévention avec les sociétés extérieures : ► Règles et procédures de sécurité en vigueur par les intervenants. Education du regard : ► Sensibilisation à la détection des anomalies sécurité Permis feu - Protocole de sécurité : chargement et déchargement	
4	Sauveteur Secouriste du Travail ► Protéger, examiner, faire alerter et secourir Les entreprises doivent compter des secouristes au sein de leur personnel.	
5	Gestes et Postures - PRAP ► Apporter une sensibilisation aux salariés exerçant une activité physique sur les risques de déformation du corps humain provoqués par des attitudes incorrectes.	
6	Incendie de Sécurité – A.R.I. – R.I.A. ► Lutte contre le feu n°1 - Equipier de 2 ^{ème} Intervention ► Evacuation des personnes	
7	Sensibilisation des risques de chantiers Sécurité sur les chantiers niveaux I et niveau II Audit chantier sécurité	
8	Risques chimiques ► Sensibilisation aux risques des produits chimiques utilisés en entreprise	
9	E.P.I. : Equipement de Protection Individuel. ► EPI Spécifiques : travail en hauteur, harnais, bruit, élagage et tronçonnage...	

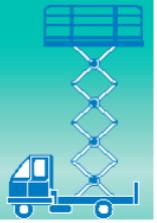
10	AIPR (Autorisation d'intervention à Proximité des Réseaux) : Formation et examen ► Concepteur, Encadrant ou Opérateur ► L'AIPR ou l'obligation de compétences pour les personnels intervenant à proximité des réseaux est applicable depuis le 1er janvier 2018. Dans le cadre de la réforme « anti-endommagement », cette mesure vise à réduire les risques ainsi que les dommages aux réseaux aériens ou enterrés qui peuvent survenir lors de travaux à proximité.	
11	Tri Sélectif -> RIPER Sensibilisation à l'environnement - Gestion des déchets ► Reconnaître les types de déchets. Prendre les précautions nécessaires en matière d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie.	
12	Habilitations électriques : ► Formation Electricien et non électricien : BO-HO – BS - BE ► Formation Electricien et non électricien : BC. BR. B1. B2 à HC ► Lecture et formation aux schémas électriques	
13	Habilitations gaz Habilitation amiante Habilitation ATEX Travail en milieu confiné	
14	Haute et Très haute pression Utiliser en sécurité le matériel de haute et très haute pression	
15	Travail en hauteur : ► Echelles, plates-formes, échafaudages, travail sur cordes ► PEMP (nacelle) ► Pylônes grandes hauteur	
16	Echafaudages : R 408 ► Réception d'échafaudage ► Montage et démontage d'échafaudage ► Utilisation d'échafaudage	
17	Vérification des appareils de levage : ► Elingues chaînes, câbles, textiles, crics, palans, etc...	
18	Maîtriser le risque routier ► Enjeux et facteurs de l'insécurité routière. Evaluation des risques liés à l'entreprise. ► Maîtriser l'éco-conduite : Nous sommes tous concernés ► La signalisation routière	

19	<p>CSE/ CSSCT (ancien CHSCT) : 3 ou 5 jours</p> <p>► Délégué du personnel</p> <p>► Identifier les attributions et les moyens du CSE ou de la CSSCT en matière de santé sécurité</p> <p>► S'approprier son mandat pour faire du CSE et de la CSSCT des instances efficaces</p> <p>► Contribuer à une politique globale de santé au travail et de prévention des risques dans l'entreprise</p>	
20	<p>Management & techniques de management</p> <p>► Chef d'équipe ou l'agent de maîtrise.</p> <p>► Intégrer la sécurité au quotidien dans votre entreprise.</p> <p>► Animer une équipe</p> <p>Cohésion d'une équipe</p> <p>► Développer un réel esprit d'équipe par la coopération, la solidarité et la confiance au travers d'activités : Paint Ball, escalade</p> <p>Gestion du temps : Maîtriser son temps pour optimiser sa performance</p>	
21	<p>STRESS :</p> <p>► Risques psychosociaux et fiches de pénibilité</p> <p>► Compréhension et gestion du stress : Comment retrouver sérénité, vitalité et l'efficacité dans son activité professionnelle.</p>	
22	<p>Mieux communiquer avec son équipe et mieux la comprendre</p> <p>► Maîtriser le déroulement d'une réunion : gérer le débat, les différents intervenants, la taille de l'auditoire.</p>	
23	<p>Savoir s'exprimer face à ses supérieurs</p> <p>► Faire face efficacement aux différentes situations de communication : oser poser des questions, présenter ses idées en allant à l'essentiel et en sachant s'adapter aux interlocuteurs</p> <p>Comment améliorer sa communication</p> <p>► Maîtriser le déroulement d'une réunion : gérer le débat, les différents intervenants</p>	
24	<p>Polyaccidentés</p> <p>► Eradiquer les accidents de travail répétitif par la prise de conscience des dangers et de la protection face aux risques.</p>	
25	<p>Elaborer le livret d'accueil sécurité</p> <p>► Créer le livret d'accueil sécurité qui sera remis à chaque nouvel embauché.</p> <p>► Formation des chefs d'équipes à l'accueil sécurité.</p>	

26	<p>Informatique : Débutants et confirmés</p> <p>► Windows : Utiliser pleinement Windows pour organiser, gérer et optimiser son ordinateur</p> <p>► Internet : Utiliser avec efficacité internet, techniques de recherche</p> <p>► Outlook : Logiciel de messagerie Microsoft</p> <p>► Word : Acquérir les bases essentielles pour concevoir des courriers, notes et documents</p> <p>► Excel : S'initier aux bases de données, concevoir des tableaux</p> <p>► PowerPoint : Concevoir des présentations claires et attractives</p> <p>► Publisher, Photoshop, Illustrator en initiation.</p>	
27	<p>Manipulation en sécurité des outils coupants</p> <p>► Tronçonneuse, débroussailleuse, disquieuses, etc.....</p> <p>Produits phytosanitaires</p>	
28	<p>« CERTIPHYTO » : Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie : « Utilisateur »</p> <p>► Connaître les risques liés aux produits phytopharmaceutiques</p>	
29	<p>« CERTIPHYTO » : Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie : « Opérateur »</p> <p>► Connaître les risques liés aux produits phytopharmaceutiques</p>	
30	<p>Méthode HACCP</p> <p>► Sensibilisation en hygiène alimentaire.</p> <p>► Sensibilisation aux risques légionelloses</p>	
31	<p>Réagir face aux agressions, violences et gérer les incivilités</p> <p>► Apprendre à prendre sa place et à poser ses limites dans un univers agressif ou violent. –</p> <p>► Apprendre les gestes protecteurs en respectant l'autre.</p> <p>► Développer la confiance en soi dans des situations de violence.</p>	
32	<p>SSIAP</p> <p>► Tout collaborateur dont la mission est d'assurer la sécurité incendie d'un établissement recevant du public (ERP) ou immeuble de grande hauteur (IGH).</p> <p>► Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires en sécurité incendie pour être capable d'assurer efficacement la fonction d'agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personne</p>	
33	<p>Entretien individuel annuel</p> <p>► Préparation, mise en œuvre et exploitation de l'entretien</p>	
34	<p>C.P.F : Compte Personnel de Formation</p> <p>► Heures cumulées pouvant faire valoir à des formations</p>	

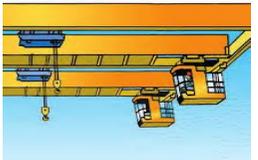
FORMATIONS & CACES

35	ENGINS DE CHANTIER – R.482				
Cat.A Pelles hydrauliques ≤ 6 T, chargeuses ≤ 6 T, motobasculeurs ≤ 6 T, compacteurs ≤ 6 T, tracteurs ≤ 100 cv	Cat.B1 Pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse > 6 tonnes, pelles multifonctions.	Cat.B2 Machines automotrices de sondage ou de forage.	Cat.B3 Pelles hydrauliques rail-route,	Cat.C1 Chargeuses sur pneus > 6 T, Chargeuses-pelleteuses > 6 T.	
					
Cat.C2 Bouteurs, Chargeuses à chenilles > 6 t	Cat.C3 Niveleuses automotrices	Cat.D Compacteurs	Cat.E Tombereaux, rigides ou articulés, motobasculeurs > 6 t, tracteurs agricoles > 100 cv .	Cat.F Chariots de manutention tout-terrain, à flèche, télescopique.	Cat.E Déplacement et chargement / déchargement sur porte-engins s engins de chantier des cat A à F, sans activité de production,
					

36	PEMP – R.486A			Formation
Cat.A	Cat.B		Cat. C	PEMP sur chassis porteur
 1A	 1B	 1B	 3B	
				 

FORMATIONS & CACES

36	Chariots élévateurs – R.489							
Cat.1A	Cat.1B	Cat.2A	Cat.2B	Cat.3	Cat.4	Cat.5	Cat.6	Cat.7
 Inférieur à 1,20m	 Supérieur à 1,20m							

38	PONT ROULANT – R.484	
Cat.1	Cat.2	
Commande au sol 	Commande en cabine 	

39	Grues Auxiliaires – R.490 (Option télécommande)	
----	---	---

40	Grues Mobiles – R.483 (sur demande)	
----	-------------------------------------	--

41	Accrocheur : P1 Chef de manœuvre : P2 Conducteur des Locotracteurs : P3	
----	--	--

1

Agent de prévention : Evaluation des risques

Programme :

- Chutes de plain-pied et chutes de hauteur.
 - Manutention manuelle et mécanique.
 - Produits dangereux.
 - Les risques électriques. Pneumatiques, thermiques.
 - Risques liés à la circulation.
 - Les risques liés aux effondrements d'objets.
 - Les risques engendrés par le bruit, les vibrations.
 - Les risques liés au manque d'hygiène, au manque de formation.
 - Les risques liés à l'intervention d'une entreprise extérieure.
 - Les équipements de protection individuelle
- * Faire progresser rapidement le niveau de sécurité dans l'entreprise.
* Assurer une conformité réglementaire sur les textes fondamentaux du code du travail en hygiène et sécurité.
* Apporter les compétences et le soutien nécessaire à l'entreprise en matière d'hygiène et Sécurité.
* Définir et attribuer les "missions sécurité".
* Définir et mettre en œuvre un plan d'action sécurité
* Impliquer et motiver les acteurs sécurité existants.
* Développer un esprit prévention dans l'entreprise.

Objectifs : Permettre aux stagiaires d'acquérir des notions élémentaires de prévention et de protection des personnes et du matériel.

Moyens pédagogiques : Documents papiers, Transparents, Vidéo projecteur.

Public et prérequis : Toute personne responsable d'un projet d'évaluation des risques ou d'un système de management des risques. Toute personne en charge de la sécurité ou des ressources humaines, concernée par l'évaluation des risques.

Durée : 2 à 4 jours. (Suivant la spécificité du matériel et de l'entreprise.)

Nombre de stagiaires : 2 à 10 personnes

Délai d'accès : selon nos plannings établis

Tarif : à partir de 750 euros nous consulter

Accessibilité aux personnes handicapées : oui sous réserve d'une étude de dossier

2

Accompagnement démarche MASE & ISO

Programme :

ETAPE 1 : LA PRESENTATION DE LA DEMARCHE A L'ENCADREMENT

- Présentation de la démarche à l'encadrement.
- Mise en place d'une démarche QHSE dans l'entreprise.
- Une démarche d'amélioration continue.
- Comment s'engager dans la démarche ?
- Les exigences minimales pour une PME.

ETAPE 2 : LE LANCEMENT DE LA DEMARCHE

- Choix du référentiel pour la démarche sécurité et qualité.
- Présentation des 2 référentiels
- Engagement de la direction
- Information aux salariés

- Désignation d'un animateur sécurité & qualité

ETAPE 3 : LA PREPARATION ET L'ORGANISATION DU TRAVAIL

- Utilisation des ressources humaines et matérielles.
- Plan de prévention.
- Etude sécurité (identification des risques).
- Les outils de suivi du matériel.
- Documents et enregistrements ISO (processus et modes opératoires).-Veille réglementaire.

ETAPE 4 : LE SUIVI DE LA DEMARCHE.

- Suivi traduisant l'amélioration continue :
- Actions correctives et préventives.
- Réunion mensuelle avec l'encadrement.
- Communication des résultats aux salariés.

Objectifs : Mettre en place les outils de pilotage de la démarche QHSE et comprendre la valeur ajoutée d'un système de management (référentiel MASE-ISO) pour une entreprise

Prérequis : Aucun prérequis

Moyens pédagogiques : Documents papiers, Transparents, Vidéo projecteur.

Méthode évaluation : évaluation permanente

Durée : A définir avec l'entreprise

Délai d'accès : selon nos plannings établis

Nombre de stagiaires : 2 à 8 personnes

Tarif : à partir de 850 euros nous consulter

Accessibilité aux personnes handicapées : oui sous réserve d'une étude de dossier

Programme :

Le plan de prévention est complémentaire du document unique, il est fondé sur les résultats de l'analyse des risques (en commun EE + EU) pouvant résulter de l'interférence entre les activités, les installations, les matériels, et définit les mesures de protections à prendre. Le DU pourra parfois s'instruire du retour d'expérience issu de la mise en œuvre du plan de prévention.

Appel d'offres et commande, Réunion et visite préalables, Le plan de prévention
Le protocole de sécurité spécifique aux opérations de chargement et déchargement
La formation du personnel, L'information du personnel, Suivi des interventions

Objectifs :

Devront être en mesure de situer le rôle de vérificateurs des chantiers dans la démarche sécurité. Seront capables de conduire et de participer à la gestion efficace des chantiers ainsi que le suivi du respect des règles et procédures de sécurité en vigueur par les intervenants. Seront à même d'améliorer leur comportement et celui des autres. Intérêt humain et financier : sécurité et fiabilité du PDP bien conduit.

Moyens pédagogiques :

- Les participants seront mis en situation de jeu de rôle et analyseront les questions clés à poser pour avoir une véritable analyse de risque en commun
- Exposés et discussions étayés de textes illustrés,
- Remise à chaque stagiaire d'un document écrit.

Prérequis : Toute personne responsable d'un projet d'évaluation des risques où d'un système de management des risques

Moyens pédagogiques : Documents papiers, Transparents, Vidéo projecteur.

Méthode évaluation : évaluation permanente

Durée : A définir avec l'entreprise

Nombre de stagiaires : 2 à 8 personnes

Délai d'accès : selon nos plannings établis

Tarif : à partir de 850 euros nous consulter

Accessibilité aux personnes handicapées : oui sous réserve d'une étude de dossier

Programme :

Situer le SST dans la santé et sécurité au travail

1. Rechercher les dangers persistants pour protéger (la prévention)
2. De « protéger » à « prévenir »
3. Examiner la victime
4. Faire alerter ou alerter
5. De « faire alerter » à « informer »
6. Secourir
7. Situations inhérentes aux risques spécifiques
8. Synthèse et conclusion

OBJECTIF : A l'issue de cette formation, les stagiaires doivent être capables :

- D'intervenir efficacement face à une situation d'accident.
- De mettre en application, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques, ses compétences en matière de prévention, au profit de la santé et sécurité au travail.

MOYENS PEDAGOGIQUES : Vidéoprojecteur, ordinateur portable.

Paperboard. Mannequin pour exercices pratiques, maquillage, démonstration, études de cas, mise en situation, échange d'expérience sur cas concret entre participants.

Remise d'un document stagiaire reprenant les principaux thèmes développés.

Méthodes évaluations :

- L'évaluation continue, selon des critères définis par l'INRS et portés sur un document national (fiche individuelle de suivi et d'évaluation du SST) permet, si elle est favorable, de délivrer un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

- Ce certificat pour rester valable, impose une formation continue obligatoire. Celle-ci comporte un premier recyclage 24 mois après sa formation initiale.

Prérequis : Aucun

Durée : 2 jours. **Recyclage :** 1^{er} recyclage

Nombre de stagiaire : 4 à 10 personnes

Délai d'accès : selon nos plannings établis

Tarif : à partir de 550 euros nous consulter

Accessibilité aux personnes handicapées : oui sous réserve d'une étude de dossier

Programme :**Définition et étendue du risque :**

Identification du risque, éléments statistiques.

Anatomie et pathologies :

Le squelette, les muscles, les tendons.

La colonne vertébrale, les atteintes à la santé.

Détecter et évaluer les risques

Organisation du poste et Exploitation des accidents du travail.

Informations du médecin du travail.

Réglementations et recommandations.

Prévenir les risques :

Aménagement du temps de travail, des espaces, des zones de stockage.

Les outils et moyens mécanisés.

La formation du personnel et la surveillance médicale.

Consignes en cas d'accident :

Circonstances et causes des accidents

Objectifs :

Éviter les accidents du travail dus aux pathologies vertébrales.

Diminuer les risques des accidents du travail.

Moyens pédagogiques :

Exercices pratiques avec différentes charges à manutentionner

Méthode évaluation : évaluation permanente, QCM**Prérequis :** Aucune restriction aux ports de charges**Durée :** 1 à 2 Jours**Nombre de stagiaires :** 4 à 10 personnes**Tarif :** à partir de 550 euros nous consulter**Délai d'accès :** selon nos plannings établis**Accessibilité aux personnes handicapées :** oui sous réserve d'une étude de dossier**Programme :****Caractériser le risque :**

- Les éléments de la combustion, le développement.
- La propagation de l'incendie, les classes de feu.

Les effets de l'incendie :

- Effets sur l'homme.
- Effets sur le matériel.

Prévenir l'incendie :

- Le plan de prévention.
- Éliminer les causes.
- Les moyens de détection.
- Les extincteurs.

Organiser la défense :

- Les consignes : l'alarme, l'alerte, l'évacuation.
- Les premiers secours en cas de brûlures.

Lutter contre l'incendie :

- Comment se servir d'un extincteur, (exercice sur feux secs, gras).
- Les moyens lourds, les installations fixes d'extinction.

Objectifs :

Permettre aux stagiaires d'acquérir des notions élémentaires de prévention et de Protection des personnes et du matériel.

Moyens pédagogiques :

Aires d'intervention pour les exercices, extincteurs, et vidéo.

Méthode évaluation : évaluation permanente, QCM**Durée :** 1 jour

Demandez le programme : équipier de 2^{de} intervention, A.R.I., R.I.A.

Nombre de stagiaires : Un groupe de 10 personnes ou 2 groupes de 5 personnes**Tarif :** à partir de 550 euros nous consulter**Délai d'accès :** selon nos plannings établis**Accessibilité aux personnes handicapées :** oui sous réserve d'une étude de dossier

Programme :

- ❖ Les réglementations en générale : code du travail, décret du 08/01/1965 et 20/01/1992
- ❖ Le Plan de Prévention Sécurité et le Protocole de Sécurité (PPS / PS)
- ❖ Les différents acteurs de sécurité
 - Inspection du travail, Médecin du travail,
 - CARSAT, OPPBTP
- ❖ La signalisation
- ❖ La protection collective et/ou individuelle
- ❖ Analyse des risques et moyens de prévention
- ❖ Les principaux registres réglementaires :
 - Protocole de sécurité, permis feu, autorisation de travail...
- ❖ Module pratique
 - Présentation d'un PPSPS et d'un Plan de Prévention pour analyse
 - Analyse des principaux registres et exemple d'élaboration
 - Recherche, analyse et correction d'un risque

Objectifs : A l'issue de cette formation, le stagiaire doit être capable de :

- Acquérir une bonne approche de la sécurité sur les chantiers et promouvoir la prévention afin de limiter les risques

Moyens pédagogiques : Vidéoprojecteur, ordinateur portable.

Paperboard. Echange d'expérience sur cas concret entre participants, remise d'un document stagiaire reprenant les principaux thèmes développés, étude de cas...

Méthode évaluation : évaluation permanente, QCM

Prérequis : Aucun

Nombre de stagiaires : 2 à 7 personnes

Durée : 1 à 2 Jours

Tarif : à partir de 550 euros nous consulter

Délai d'accès : selon nos plannings établis

Accessibilité aux personnes handicapées : oui sous réserve d'une étude de dossier

Programme :**Accident de travail et maladie professionnelles :**

- Définitions.
- Statistiques.

Classement des substances dangereuses :

- Propriétés physico-chimiques.
- Identification des produits chimiques (étiquetage, signalisation, fiche de données sécurité, fiches de toxicologie).

Risques liés aux produits chimiques :

- Produits corrosifs et irritants.
- Produits toxiques et nocifs.
- Produits cancer hygiène, mutagènes, toxiques pour la reproduction.
- Risques d'incendie ou d'explosion.

Prévention du risque chimique :

- Sécurité intégrée.
- Protection collective.
- EPI.
- Surveillance médicale.
- Consignes et procédures.
- Règles de stockage.
- Gestion des déchets.

Aspect réglementaire et responsabilités.**Conduite à tenir en cas d'accident.****Consignes de sécurité.**

Objectifs : Etre capable d'utiliser et de stocker les produits dangereux dans les meilleures conditions de sécurité.

Prérequis : Aucun

Nombre de stagiaires : 2 à 7 personnes

Durée : 1 Jour **Délai d'accès :** selon nos plannings établis

Tarif : à partir de 550 euros nous consulter

Accessibilité aux personnes handicapées : oui sous réserve d'une étude de dossier

Programme :

1 Généralités sur les questions d'environnement et de déchets

- Sensibiliser aux obligations réglementaires
- Norme en vigueur, les pénalités possibles

2 La réglementation Française en la matière

- Les obligations réglementaires et législatives
- Les moyens mis en œuvre...

3 Les déchets courants

- Identifier les principaux déchets banals rencontrés en centre de tri et leur devenir
- Les principaux types de déchets

4 Les déchets spécifiques

- Savoir identifier les déchets spécifiques
- Déchets industriels banals et spéciaux.
- Les déchets contaminés.

5 Hygiène et sécurité

- Prendre les précautions nécessaires à la prévention du risque
- Les Equipements Individuels de Sécurité (EPI)
- Les positions ergonomiques

Objectifs :

Reconnaître les types de déchets. Prendre les précautions nécessaires en matière d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie.

Moyens pédagogiques :

Films vidéo

Exercices pratiques

Méthodes d'évaluation : évaluation permanente, QCM

Durée : 1 jour

Délai d'accès : selon nos plannings établis

Nombre de stagiaires : 2 à 6 personnes

Tarif : à partir de 550 euros nous consulter

Prérequis : Aucun

Tarif : à partir de 550 euros nous consulter

Accessibilité aux personnes handicapées : oui sous réserve d'une étude de dossier

SAVOIR ET SAVOIR-FAIRE

- Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc. Enoncer les effets du courant électriques sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.) Donner les noms et les limites des différents domaines de tension Citer les zones d'environnements et donner leurs limites
- Décrire le principe d'une habilitation Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.) Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'article 13

MODULE EXECUTANTS DE TRAVAUX D'ORDRE NON ELECTRIQUE – B0.H0.H0V

- Nommer les acteurs concernés par les travaux Nommer les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (autorisations et interdits, zone de travail, etc.)

MISE EN PRATIQUE SUR UN OUVRAGE OU UNE INSTALLATION

OBJECTIFS : A l'issue de cette formation, les stagiaires doivent être capables de :

- De respecter les prescriptions de sécurité définies par la norme NF C 18-510
- D'exécuter en sécurité les opérations

MOYENS PEDAGOGIQUES : Vidéoprojecteur et ordinateur portable. Paperboard. Echange d'expérience sur cas concret entre participants, remise d'un document stagiaire reprenant les principaux thèmes développés

Méthodes d'évaluation : Un test final sera effectué en fin de stage sur leurs évaluations des connaissances théoriques via un questionnaire et réalisation d'exercices pratiques sur le matériel, encadré par un formateur expérimenté qui en appréciera les résultats.

Durée : 1 jour ou 2 jours suivant l'habilitation

Nombre de stagiaires : 2 à 6 personnes

Délai d'accès : selon nos plannings établis Tarif : à partir de 550 euros nous consulter

Tarif : à partir de 550 euros nous consulter

Accessibilité aux personnes handicapées : oui sous réserve d'une étude de dossier

Les autres habilitations électriques : Demandez le programme

BS – BP – BE - B1, B2 BC et BR, HC, H1 et H2

Recyclage des connaissances du personnel habilité. (tous les trois ans).

Programme :

Qu'est-ce qu'une explosion ?
Comment maîtriser le risque d'explosion grâce à la nouvelle réglementation ?

Comment classer les zones ATEX ?
Comment choisir les équipements à installer en zone ATEX ?

Quelles sont les règles à respecter lorsqu'on installe ou qu'on intervient sur du matériel électrique ATEX

Quelles sont les règles à respecter lorsqu'on installe ou qu'on intervient sur du matériel non électrique ATEX
Comment se comporter en zone ATEX ?

Objectifs :

L'objectif est de fournir les éléments permettant de réaliser, modifier, contrôler une installation ainsi que d'assurer la maintenance d'une installation dans le respect des règles d'utilisation et d'installation des équipements ATEX

Moyens pédagogiques :

Documents papiers, Transparents, Vidéo projecteur.
Films vidéo Exercices pratiques

Méthodes d'évaluation : évaluation permanente, QCM

Durée : 1 jour

Nombre de stagiaires : 2 à 6 personnes

Délai d'accès : selon nos plannings établis

Tarif : à partir de 550 euros nous consulter

Prérequis : Aucun

Accessibilité aux personnes handicapées : oui sous réserve d'une étude de dossier

Programme :

DESCRIPTION TECHNIQUE.

- Schéma d'une installation type.
- Les accessoires de projection.
- Principales définitions concernant les pressions.

RISQUES ET PREVENTION.

- Analyse des risques. Effets sur l'homme et sur le matériel.
- Les principes de prévention.

CHOIX DES EQUIPEMENTS.

- Conformités à la réglementation.
- Choix du matériel.

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE.

L'HYGIENE CORPORELLE ET VESTIMENTAIRE

REGLES GENERALES DE SECURITE

- Risques électriques.
- Travaux en hauteur.
- Manipulation des produits.

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT.

TEXTES REGLEMENTAIRES ET DOCUMENTS.

Objectifs : Permettre aux stagiaires d'acquérir des notions élémentaires de prévention et de protection des personnes et du matériel.

Moyens pédagogiques : Aires d'intervention pour les exercices et documentation.

Méthodes d'évaluation : évaluation permanente, QCM

Durée : 1 jour

Nombre de stagiaires : 2 à 6 personnes

Délai d'accès : selon nos plannings établis

Tarif : à partir de 550 euros nous consulter

Prérequis : Aucun

Accessibilité aux personnes handicapées : *oui sous réserve d'une étude de dossier*

Programme :

1. **Les risques de chute de hauteur**
 - Statistiques sur les accidents du travail a responsabilité de l'employeur et du salarié
 - Les facteurs de chute de hauteur. Les accidents dus aux chutes de hauteur
 - Calcul simple des effets dynamiques d'une chute.
2. **Législation et réglementation en matière de travail en hauteur**
 - Le décret du 01 septembre 2004
 - La directive européenne 2001/45/CE
3. **Les protections collectives**
 - Repérage des situations dangereuses
 - Les mesures de protection collectives à prévoir (planchers de travail ou de circulation, garde-corps, passerelles, ouvertures sur le vide, toitures, et plateformes)
 - Conditions d'utilisation des échelles, nacelles et échafaudages et réglementation
4. **Les protections individuelles**
 - Analyse de la situation et de l'environnement de travail
 - Les composants d'un système d'arrêt des chutes : le harnais, le système de liaison (longes, antichute mobiles, antichute à rappel automatique, absorbeur d'énergie) les points d'ancrage, les connecteurs
5. **Exercices pratiques et évaluation**

Objectifs :

Acquérir les connaissances et les savoir-faire afin de travailler en toute sécurité en hauteur. Savoir identifier et choisir le matériel nécessaire à l'environnement de travail, l'adapter, le régler et savoir s'équiper pour optimiser ses mouvements. Savoir évaluer les risques face à une situation de travail en hauteur et réaliser un sauvetage le cas échéant.

Moyens pédagogiques :

- Exposés et discussions étayés de textes illustrés,
- Remise à chaque stagiaire d'un document écrit.

Méthodes d'évaluation : évaluation permanente, QCM**Durée :** 1 jour**Délai d'accès :** selon nos plannings établis**Nombre de stagiaires :** 2 à 6 personnes**Tarif :** à partir de 550 euros nous consulter**Prérequis :** Aucun**Accessibilité aux personnes handicapées :** oui sous réserve d'une étude de dossier**Programme :**

- Le Décret N° 2004-924 du 1^{er} septembre 2004
 - La Recommandation ED 408
 - Les Normes et règles générales
- CHOIX DU MATERIEL.** Il est recommandé de choisir un matériel adéquat et conforme à la norme NF. - Choix du type et choix de la classe.
- MISE EN ŒUVRE ET UTILISATION.**
- Limite d'utilisation.
 - Hauteur et charge maximale. (Échafaudage hauteur maxi 7 m)
 - Amarrage et ancrage du matériel.
 - Les gardes de corps et filets de protection.
 - Les moyens d'accès.
- LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR.**
- Obligation de direction des travaux de montage et démontage, par une personne compétente.
 - Obligation d'examen, consignation sur le registre de sécurité.
 - Les moyens de protection collective contre le risque de chute.
- Obligation de faire une demande d'autorisation auprès de l'autorité compétente et prévoir des protections pour les passants. (voie publique)
- LES RISQUES HUMAINS.** Aptitude physique. Fréquence d'activité.

Objectifs : Rendre les stagiaires capables de respecter les prescriptions de sécurité définies dans le référentiel édité par l'INRS.

Moyens pédagogiques :

- Exposés et discussions étayés de textes illustrés,
- Remise à chaque stagiaire d'un document écrit.

Méthodes d'évaluation : évaluation permanente, QCM**Durée :** 2 jours Montage/démontage et 1 journée Réception**Nombre de stagiaires :** 2 à 6 personnes**Délai d'accès :** selon nos plannings établis**Tarif :** à partir de 550 euros nous consulter**Prérequis :** Aucun**Accessibilité aux personnes handicapées :** oui sous réserve d'une étude de dossier

Programme :

- Les directives européennes ; Les articles de référence ; Le contenu réglementaire des vérifications ; Organisation de la prévention : la CNAMT, l'inspecteur du travail....
- Les personnes pouvant effectuer les vérifications.

La vérification périodique des équipements de travail

- Objectifs de l'arrêté du 1^{er} mars 2004 ; Contenu de l'arrêté se rapportant aux palans à chaînes, élingues

Les vérifications à la mise en service

- Mise en œuvre des épreuves statiques et dynamiques ; Choix des charges et des élingues
- Représentation vectorielle d'une force ; Décomposition d'une force suivant deux directions ; Système soumis à l'action de 2 ou 3 forces extérieures

Notions de physiques et unités utilisées en levage : Masse, force, poids, moment**Notions élémentaires de résistance des matériaux : Traction, compression...****La vérification périodique des équipements de protection individuelle (EPI)**

- Objectif de l'arrêté du 19 mars 1993 ; Les règles applicables à la conception
- Le harnais de sécurité

La vérification périodique des accessoires de levage :

- Règles communes aux élingues et accessoires de levage ; Critères de réforme
- Les accessoires

La vérification périodique des accessoires spéciaux :**Document d'examen****Pratique d'un examen sur un outil avec la liste établie du client.****OBJECTIFS :** A l'issue de cette formation, le stagiaire doit être capable :

- de connaître la réglementation relative à la vérification périodique des équipements de travail
- de réaliser les vérifications périodiques des outils de travail

MOYENS PEDAGOGIQUES : Alternance d'apports théoriques, d'exemples et de cas pratiques**Méthodes d'évaluation :** évaluation permanente, QCM**Durée :** 1 à 2 jours**Délai d'accès :** selon nos plannings établis**Nombre de stagiaires :** 2 à 6 personnes**Tarif :** à partir de 550 euros nous consulter**Prérequis :** Aucun**Accessibilité aux personnes handicapées :** oui sous réserve d'une étude de dossier**Programme :**

- Enjeux et facteurs de l'insécurité routière.
- Enjeux pour l'entreprise et son rôle.
- Evaluation des risques liés à l'entreprise.
- Analyser les accidents de mission et de trajet.
- Présentation et étapes de la démarche de prévention.
- Présentation des différents partenaires, de leur rôle, des ressources disponibles.
- Analyser les conditions réelles de conduite.
- Conditions d'initialisation et de réussite de la démarche.
- Analyser la gestion des déplacements.
- Mise en place d'un plan de prévention du risque routier en entreprise.

Les 10 principes de LA CONDUITE PREVENTIVE pour gérer les situations dangereuses.

1. Etre en bonne condition physique et avoir un bon état mental,
2. Savoir gérer son temps,
3. Observer, analyser, anticiper,
4. Prévoir les réactions des autres usagers, communiquer avec eux,
5. Connaître, comprendre et respecter les règles de circulation,
6. Ne pas gêner, ne pas surprendre,
7. Etre calme, courtois et tolérant,
8. Avoir un véhicule en bon état,
9. Appliquer les techniques de LA CONDUITE PREVENTIVE,
10. Avoir la volonté de mieux conduire.

Objectifs :

Evaluer le risque routier encouru par les salariés.

Repérer les conditions et les étapes permettant une démarche de prévention du risque routier.

Mettre en place un plan de prévention du risque routier en entreprise.

Moyens pédagogiques :

Alternance d'apports théoriques, d'exemples et de cas pratiques.

Méthodes d'évaluation : évaluation permanente, QCM**Durée :** 1 à 2 jours**Délai d'accès :** selon nos plannings établis**Nombre de stagiaires :** 2 à 6 personnes**Tarif :** à partir de 550 euros nous consulter**Prérequis :** Aucun**Accessibilité aux personnes handicapées :** oui sous réserve d'une étude de dossier

Programme :

-Organiser et animer collectivement la santé-sécurité au sein du CSE

Se positionner par rapport aux différents acteurs de l'entreprise

Identifier les responsabilités de l'employeur, Etc...

-La nouvelle commission santé sécurité et conditions de travail (CSSCT)

quelle est la composition de la CSSCT ? (présidence, nombre d'élus), Etc...

-Réaliser des inspections et analyser les risques

quels risques prendre en compte ? Santé physique et mentale des salariés

-Gestion des situations particulières

Travaux réalisés par des entreprises extérieures, cas des salariés intérimaires
particularités des établissements ERP, IGH, SEVESO, Etc...

-Réaliser des enquêtes pour analyser les accidents

quand et comment procéder à une enquête ? Etc...

-Quelle implication du CSE et de la CSSCT sur les démarches RPS et QVT ?

quel rôle pour les CSE/CSSCT dans le diagnostic des RPS ? Etc...

-Gérer au quotidien les problématiques RPS et QVT

outils à utiliser et précautions à prendre, etc....

-Plan de prévention : identifier le rôle du CSE

identifier les étapes préalables à la réalisation d'un plan de prévention, etc....

Objectifs :

Identifier les attributions et les moyens du CSE ou de la CSSCT en matière de santé et sécurité. S'approprier son mandat pour faire du CSE et de la CSSCT des instances ces. Contribuer à une politique globale de santé au travail et de prévention des risques dans l'entreprise

Moyens pédagogiques : vidéoprojecteur, projecteur, vidéo, Documents stagiaires

Méthodes d'évaluation : évaluation permanente, QCM

Délai d'accès : selon nos plannings établis

Tarif : à partir de 550 euros nous consulter

Prérequis : Aucun

Durée : 3 jours de formation pour un effectif de 50 à 300 personnes.

5 jours de formation pour un effectif supérieur à 300 personnes.

Nombre de stagiaires : 2 à 8 personnes

Accessibilité aux personnes handicapées : oui sous réserve d'une étude de dossier

Programme :

- Gestion des hommes. La communication.
- L'initiation à la communication par quelques outils de programmation « Neurolinguistique ».
- Briefing. Planification des tâches.
- Délégation, passation de consignes, mise en place des délais.
- Débriefing. Gestion du chantier.
- Définition des travaux à réaliser.
- Identification des tâches. Définition des matériaux et des matériels.
- Approvisionnement. Avancement des travaux.
- Suivi des travaux. Sécurité.
- Préventions des risques.
- Organisation d'un plan de prévention.
- Ports des EPI. Respect des consignes.
- Normes et réglementations.

Objectifs :

Il doit acquérir des outils en termes de communication, d'organisation et de management, lui permettant de pouvoir diriger, motiver et former une équipe sous sa responsabilité.

Moyens pédagogiques :

Etudes de cas, apport théorique. Travail en groupe.

Démarches déductives et analytiques.

Méthodes d'évaluation : évaluation permanente, QCM

Durée : 2 à 3 jours

Nombre de stagiaires : 2 à 8 personnes

Délai d'accès : selon nos plannings établis

Tarif : à partir de 550 euros nous consulter

Prérequis : Aucun

Accessibilité aux personnes handicapées : oui sous réserve d'une étude de dossier

Programme :

Les Risques Psychosociaux : De quoi parle-t-on ?

- Définir les termes : stress, souffrance, risque psychosocial... Faire de la prévention des risques une responsabilité de la direction de l'entreprise

La réglementation et les obligations de prévention

- Connaître la loi et ses obligations en matière de prévention

Les facteurs de risques psycho-sociaux

- Identifier tous les facteurs de risques internes et externes. S'appuyer sur le réseau de professionnels concernés : médecin du travail, CARSAT... Identifier les facteurs de risques...

Auditer son entreprise en matière de risque psychosocial

- Faire le diagnostic organisationnel de son entreprise, de la politique RH, de la culture et des conditions de travail. Identifier les zones de fragilité et les zones de force pour une prévention réussie

Ecrire sa politique en matière de risque psychosocial

- Au regard du diagnostic, rédiger les points clés de sa charte ou une politique de prévention

Se doter d'outils de mesure de la prévention des risques psychosociaux

- Elaborer les outils de pilotage du risque psychosocial (pour la DRH, pour les managers et la direction)

Objectifs : A l'issue de cette formation, le stagiaire doit être capable de :

- Connaître et comprendre les manifestations des risques psychosociaux dans le travail
- Prendre conscience des enjeux liés à la prévention des risques psychosociaux
- S'inscrire dans son rôle de préventeur pour faire évoluer l'organisation et les comportements

Moyens pédagogiques : Vidéoprojecteur, ordinateur portable. Paperboard.

Echange d'expérience sur cas concret entre participants, participation active, remise d'un document stagiaire reprenant les principaux thèmes développés.

Méthodes d'évaluation : évaluation permanente, QCM

Durée : 2 à 3 jours

Nombre de stagiaires : 2 à 6 personnes

Délai d'accès : selon nos plannings établis

Tarif : à partir de 550 euros nous consulter

Prérequis : Aucun

Accessibilité aux personnes handicapées : oui sous réserve d'une étude de dossier

Programme :

- Bien communiquer n'est pas si naturel.
- Les composantes de la communication.
- Les pièges de la communication.
- L'écoute active et l'empathie.
- Les techniques de questionnement.
- Apprendre à écouter.
- Erreurs typiques à éviter.
- Conseils pratiques pour une meilleure communication et une meilleure écoute.
- Synthèse.
- Plan d'action personnel.

Objectifs :

Faire prendre conscience aux participants des pièges inhérents à l'écoute et à la communication avec leurs subordonnés, collègues et managers.

Les doter d'outils et d'un plan d'action pour une amélioration concrète de leur communication et de leur capacité d'écoute.

Personnel concerné :

- Managers, chefs d'équipes, team leaders.
- Nouveaux managers, managers récemment promus
- Personnes aspirant à un poste de managers

Moyens pédagogiques : Alternance d'exposés théoriques et d'exercices

Méthodes d'évaluation : évaluation permanente, QCM

Durée : 1 à 2 jours

Nombre de stagiaires : 2 à 6 personnes

Délai d'accès : selon nos plannings établis

Tarif : à partir de 550 euros nous consulter

Prérequis : Aucun

Accessibilité aux personnes handicapées : oui sous réserve d'une étude de dossier

Programme :**Ressources naturelles :**

- Etat interne.
- Ancrage.
- Emotions.

Initiation à la PNL (Programmation-Neuro-Linguistique) :

- Définition et fondements.
- Définir et atteindre les objectifs.
- Passer d'une émotion paralysante à une émotion positive rapidement.
- Etablir une excellente communication.

Outils sur la gestion du stress :

- Respiration.
- Corps.

Objectifs :

Apprendre aux stagiaires à développer ses capacités personnelles en prenant de l'assurance tout en gérant le stress lié à ce type de situation et maîtriser et harmoniser les différents niveaux de communication orale.

Moyens pédagogiques :

Alternance d'exposés théoriques et d'exercices.
Expérimentation et sensibilisation des techniques de base de la communication et du changement.

Méthodes d'évaluation : évaluation permanente, QCM

Durée : 1 à 2 jours

Nombre de stagiaires : 2 à 6 personnes

Délai d'accès : selon nos plannings établis

Tarif : à partir de 550 euros nous consulter

Prérequis : Aucun

Accessibilité aux personnes handicapées : oui sous réserve d'une étude de dossier

Programme :

- Analyse des différents environnements des postes de travail des stagiaires.
- Identification des différents dangers...
- Les équipements de protection individuelle. (Chaussures, gants, lunettes etc...)
- Contexte et cause des accidents : maladresse, mauvaise utilisation du matériel,
- Conséquence de ces accidents (cout direct et indirect)
- Chute de plain-pied et chutes de hauteur
- Risques liés aux circulations internes et externes
- Risque lié à l'activité physique. (Ports des outils, ergonomie, déplacements)
- Risques liés à la manutention manuelle et mécanique, aux produits dangereux, aux déchets
- Risques liés aux équipements de travail, effondrements et chutes d'objets
- Risques et nuisances liés au bruit et aux nuisances thermiques
- Risques liés à l'électricité, l'incendie et l'explosion, aux rayonnements et risques divers

Entretien individuel par stagiaire.

- Connaître l'opinion de chaque stagiaire sur les accidents
- Analyse et mécanisme des accidents survenus
- Perception de la sécurité
- Proposition par les stagiaires des barrières à mettre en place

Adapter son comportement après la formation.

Présentation, propositions et pistes d'action venant des stagiaires pour progresser !

Réunion de bilan avec l'encadrement de la personne

Actions concrètes à mettre en œuvre et à mettre en application sur le terrain

Objectifs : A l'issue de cette formation, le stagiaire doit être capable :

- D'acquérir les réflexes pour éviter les risques pour sa sécurité et sa santé ainsi que des autres personnes concernées du fait de ses actes et de ses omissions au travail
- D'acquérir des notions élémentaires de prévention et de protection des personnes

Méthodes d'évaluation : évaluation permanente, QCM

Durée : 2 à 3 jours

Nombre de stagiaires : 2 à 6 personnes

Délai d'accès : selon nos plannings établis

Tarif : à partir de 550 euros nous consulter

Prérequis : Aucun

25

Elaboration du livret d'accueil sécurité

Programme :

1^{er} JOUR :

Visite des différents sites avec les responsables de chaque service

Collecte d'informations et de divers documents auprès des différents services : organigramme, chiffres clés, dernière organisation, fiches de poste....

2^{ème} JOUR :

Formation Agents de prévention aux responsables de chaque service.

Discussion autour du contenu du livret d'accueil sécurité avec les divers responsables ainsi que tous les acteurs essentiels à l'élaboration de celui-ci.

3^{ème} JOUR :

Elaboration en interne du document avec incorporation de textes, de photos prises lors de la visite, d'illustration...

Celui-ci sera facile à lire et synthétique au niveau de tous les thèmes abordés.

Il abordera l'accès et la circulation, les protections individuelles et collectives, les règles de sécurité, les risques spécifiques : incendie, gaz, charges transportées, produits dangereux..., consigne en cas d'accidents, les différents postes, l'organisation mise en place...

4^{ème} JOUR :

Présentation du livret d'accueil sécurité à toutes les personnes concernées.

Cette présentation mettra en valeur sa simplicité de mise à jour, son contenu, ses textes de loi synthétisés, ses images d'illustrations, sa clarté...

OBJECTIF :

Le livret d'accueil sécurité doit permettre à l'employé de recevoir des informations nécessaires sur les conditions de circulation et d'exécution sur les lieux de travail, sur les dispositions à prendre en cas d'accident ou de sinistre et sur les risques de mise en cause de la responsabilité qu'il engage.

MOYENS PEDAGOGIQUES :

Vidéoprojecteur, ordinateur portable, Paperboard

Méthodes d'évaluation : évaluation permanente, QCM

Durée : 4 jours

Nombre de stagiaires : 2 à 6 personnes

Délai d'accès : selon nos plannings établis

Tarif : à partir de 550 euros nous consulter

Prérequis : Formation des responsables de chaque parc en tant qu'agents de prévention

Accessibilité aux personnes handicapées : oui sous réserve d'une étude de dossier

26

Informatique Débutants & confirmés

Programme :

WINDOWS :

Débuter avec Windows : fenêtres et icônes. Démarrer un programme.

Travailler des données. Organiser les fichiers et les dossiers.

Ranger le bureau. Créer un raccourci.

Organiser la barre d'outils. Une autre manière de travailler

Objectifs :

Maîtriser l'environnement graphique et savoir utiliser les différents outils de maintenance.

Initiation WORD :

Rédiger. Mise en page. Personnaliser un document. Concevoir un tableau.

Objectifs :

Maîtriser les fonctions de base du traitement de texte. Utiliser des tableaux, des images...

Initiation EXCEL :

Notions élémentaires sur les classeurs. Modifier des classeurs et des feuilles de calculs.

Travailler avec des formules simples et des fonctions de base

Insérer des images et d'autres objets. Réaliser des graphiques.

Objectifs :

Maîtriser les fonctions de base du tableur et savoir représenter un tableau en graphique.

Initiation INTERNET :

Les outils pour se connecter sur Internet. Qu'est-ce qu'Internet.

Quels sont les meilleurs sites pour vous aider ? Comment faire une recherche.

Objectif : Connaître les différents moteurs de recherches et saisir de manière pertinente les mots clés. efficacement l'information, la stockée et la restituer.

Méthodes d'évaluation : évaluation permanente, QCM

Durée : 1 à 2 jours

Nombre de stagiaires : 2 à 6 personnes

Délai d'accès : selon nos plannings établis

Tarif : à partir de 550 euros nous consulter

Prérequis : Formation des responsables de chaque parc en tant qu'agents de prévention

Accessibilité aux personnes handicapées : oui sous réserve d'une étude de dossier

27

Manipulation en sécurité : les outils tranchants ou coupants (tronçonneuse, débroussailleuse...)

Programme :

Connaissance démystification de l'appareil.

Contrôle et vérification pour un fonctionnement en toute sécurité.

Prévention des risques, règles fondamentales de mise en route.

Aménagement du poste de travail et préparation du chantier.

Connaissance et prise en compte des Equipements de Protection Individuel :

- Protection auditive.
- T.M.S.
- La vue.
- Vibration.

Règles de bases d'utilisation de l'outil.

Objectifs :

S'assurer de l'application des règles de sécurité dans l'entreprise. Augmenter la performance de la manutention.

Moyens pédagogiques :

Exposés et discussions étayés de textes illustrés,
Remise à chaque stagiaire d'un document écrit.

Méthodes d'évaluation : évaluation permanente, QCM

Durée : 1 jour

Nombre de stagiaires : 2 à 6 personnes

Délai d'accès : selon nos plannings établis

Tarif : à partir de 550 euros nous consulter

Prérequis : Formation des responsables de chaque parc en tant qu'agents de prévention

Accessibilité aux personnes handicapées : oui sous réserve d'une étude de dossier

28

« CERTIPHYTO » Décideur

Programme de formation

Thème réglementation et sécurité environnemental

- Cadre réglementaire français
- Définition des produits phytopharmaceutiques
- Produits autorisés et produits illégaux – Autorisation de mise sur le marché....

Thème Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public

- Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Dangerosité des produits
- Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident

Thème réduction de l'usage, méthode alternative

- Méthodes et produits de biocontrôle utilisant des mécanismes naturels.
- Techniques de lutte intégrée (lutte biologique directe et indirecte, méthodes physiques, etc.).

Objectifs : A l'issue de cette formation, le stagiaire doit être capable :

- D'utiliser les produits phytosanitaires en toute sécurité que cela soit pour l'Homme et son environnement
- D'obtenir le Certificat Individuel pour les produits phytosanitaires

Validation : Un test final sera effectué en fin de stage sur leurs évaluations des connaissances théoriques QCM

Moyens pédagogiques : Vidéoprojecteur, ordinateur portable. Paperboard.

Echange d'expérience sur cas concret entre participants, exercices pratiques.

Nature des support remis a chaque stagiaire : remise d'un document stagiaire reprenant les principaux développés.

Méthodes d'évaluation : évaluation permanente, QCM

Durée : 2 jours pour les entreprises non soumises à agrément
3 jours pour les entreprises soumises à agrément

Nombre de stagiaires : 2 à 6 personnes

Délai d'accès : selon nos plannings établis

Tarif : à partir de 550 euros nous consulter

Prérequis : Formation des responsables de chaque parc en tant qu'agents de prévention

Accessibilité aux personnes handicapées : oui sous réserve d'une étude de dossier

Programme de formation**Thème réglementation et sécurité environnemental**

- Cadre réglementaire français
- Définition des produits phytopharmaceutiques
- Produits autorisés et produits illégaux – Autorisation de mise sur le marché....

Thème Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public

- Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Dangerosité des produits
- Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident

Thème réduction de l'usage, méthode alternative

- Méthodes et produits de biocontrôle utilisant des mécanismes naturels.
- Techniques de lutte intégrée (lutte biologique directe et indirecte, méthodes physiques, etc.).

Objectifs : A l'issue de cette formation, le stagiaire doit être capable :

- D'utiliser les produits phytosanitaires en toute sécurité que cela soit pour l'Homme et son environnement
- D'obtenir le Certificat Individuel pour les produits phytosanitaires

Validation : Un test final sera effectué en fin de stage sur leurs évaluations des connaissances théoriques via un questionnaire.

Moyens pédagogiques : Vidéoprojecteur, ordinateur portable. Paperboard.
Echange d'expérience sur cas concret entre participants, exercices pratiques.

Nature des supports remis à chaque stagiaire : remise d'un document stagiaire reprenant les principaux thèmes développés.

Méthodes d'évaluation : évaluation permanente, QCM

Durée : 2 jours

Nombre de stagiaires : 2 à 6 personnes

Délai d'accès : selon nos plannings établis

Tarif : à partir de 550 euros nous consulter

Prérequis : Formation des responsables de chaque parc en tant qu'agents de prévention

Accessibilité aux personnes handicapées : oui sous réserve d'une étude de dossier

Programme :**L'Hygiène en général**

- Hygiène de la personne -Hygiène des locaux
- hygiène du matériel -Process de fabrication (entre chaud et froid)

Qualité des produits alimentaires

Les contrôles officiels des denrées alimentaires L'assurance de la qualité dans les industries agroalimentaires : La démarche H.A.C.C.P. : les 7 principes fondamentaux et la mise en place

Hygiène et prévention en milieu professionnel

Réglementation et sécurité alimentaire Analyse des risques et mesures préventives

Contrôles microbiologiques Nettoyage et désinfection : le bio-nettoyage

Conditionnement des aliments**L'étiquetage : les mentions obligatoires portées sur l'étiquetage**

Cas pratique : concevoir une étiquette à partir d'une denrée donnée

Le conditionnement, la protection de l'aliment

Réglementation des matériaux utilisables pour le contact alimentaire

Tous les critères à prendre en compte avant de choisir le conditionnement.

Les techniques de conservation des aliments

La conservation par la chaleur (liaison chaude)

Les techniques du froid (liaison froide)

La déshydratation des aliments

Les micro-organismes

Le monde microbien / Les microorganismes et les aliments

Les modes de contamination en milieu professionnel

Les dangers des aliments

Maladies alimentaires / Intoxication alimentaire / Parasitoses alimentaires/

Cas pratique : TIAC

OBJECTIFS : A l'issue de cette formation, le stagiaire doit être capable de :

- Connaître les caractéristiques liées à l'hygiène alimentaire
- Connaître les risques liés à l'hygiène alimentaire

MOYENS PEDAGOGIQUES : Vidéoprojecteur, ordinateur portable. Paperboard.

Echange d'expérience sur cas concret entre participants, remise d'un document stagiaire reprenant les principaux thèmes développés.

Méthodes d'évaluation : évaluation permanente, QCM

Durée : 2 jour

Délai d'accès : selon nos plannings établis

Nombre de stagiaires : 2 à 6 personnes

Tarif : à partir de 550 euros nous consulter

Prérequis : Formation des responsables de chaque parc en tant qu'agents de prévention

Accessibilité aux personnes handicapées : oui sous réserve d'une étude de dossier

Programme :

Spécificité de l'établissement :

- Revue des incidents antérieurs, témoignages.
- Spécificités de l'environnement immédiat de l'établissement, visite des lieux et des installations.
- Organisation, procédures et dispositifs en place.
- Etablissement des types et niveaux de risques potentiels.
- Les obligations légales de sécurité-résultat.
- Cartographie des risques de l'établissement.

Agressions, violences et incivilités :

- Les nouvelles formes de délinquances.
- Les besoins de sécurité et la diversité des attentes.
- L'approche comportementaliste de l'agression et du rapport violent.
- Pourquoi éviter les prises de risques et les mises en danger.
- La prévention et la gestion des situations à risques : avant, pendant et après l'agression.
- Comment détecter les situations suspectes ou à risques et les désamorcer.

Objectifs :

Apprendre aux stagiaires à identifier une situation à risque et réagir face à une agression, des violences ou des incivilités dans le cadre de leur emploi.

Personnel concerné :

Le personnel qui est en contact avec le public ou la clientèle (Surveillant, réceptionniste, guichetier...).

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques et échanges d'expériences lors de conversation.

Méthodes d'évaluation : évaluation permanente, QCM

Durée : 2 jours

Nombre de stagiaires : 2 à 6 personnes

Délai d'accès : selon nos plannings établis

Tarif : à partir de 550 euros nous consulter

Prérequis : Formation des responsables de chaque parc en tant qu'agents de prévention

Accessibilité aux personnes handicapées : oui sous réserve d'une étude de dossier

Programme :

1ère partie : Le feu et ses conséquences

- Le feu, Comportement au feu

2ème partie : Sécurité incendie

- Principes de classement des établissements- Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie

- Desserte des bâtiments- Cloisonnement d'isolation des risques

- Evacuation du public et des occupants- Désenfumage

- Eclairage de sécurité- Présentation des différents moyens de secours

3ème partie : Installations techniques- Installations électriques

- Ascenseurs et nacelles- Installations fixes d'extinction automatique

- Colonnes sèches et humides- Système de sécurité incendie

4ème partie : Rôle et missions des agents de sécurité incendie

- Le service de sécurité- Présentation des consignes de sécurité et main courante

- Poste de sécurité- Rondes de sécurité et surveillance des travaux

- Mise en œuvre des moyens d'extinction- Appel et réception des services publics de secours

5ème partie : Concrétisation des acquis

- Visites applicatives- Mises en situation d'intervention

Objectifs : acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires en sécurité incendie pour être capable d'assurer efficacement la fonction d'agent des services de sécurité incendie et d'assistance aux personnes

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques et échanges avec intervenants divers.

Durée : 77 heures

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques et échanges d'expériences lors de conversation.

Méthodes d'évaluation : évaluation permanente, QCM

Durée : 77 heures

Nombre de stagiaires : 1 à 6 personnes

Délai d'accès : selon nos plannings établis

Tarif : à partir de 550 euros nous consulter

Prérequis : Formation des responsables de chaque parc en tant qu'agents de prévention

Accessibilité aux personnes handicapées : oui sous réserve d'une étude de dossier

Rappeler les objectifs de l'entretien pour celui qui conduit l'entretien, l'équipe et l'entreprise :
 Centrer l'entretien sur un ou plusieurs objectifs.
 Clarifier les missions du collaborateur et situer sa contribution à la performance de l'entreprise
 Evaluer les activités et les compétences mises en œuvre
 Inviter le collaborateur à évoquer ses propres objectifs et les points qu'il souhaite aborder
 Identifier les attentes du collaborateur au regard des besoins et objectifs de l'entreprise
 Ouvrir le dialogue sur chacun des points à aborder en visant la compréhension mutuelle par le biais de l'écoute, de la reformulation, d'un éventuel questionnaire adapté, créer un climat de confiance
 Apprécier l'atteinte des objectifs
 Analyser complètement les facteurs de résultats en s'appuyant sur des faits
 Formuler et recevoir les critiques dans un esprit de progrès et de construction
 Fixer des objectifs nouveaux pour la période à venir
 Conclure l'entretien par la formulation d'actions concrètes à engager en prévoyant moyens et dates. Définir les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs
 Communiquer à la direction les conclusions de l'entretien

Objectifs : Faire un bilan sur les réussites et les échecs de l'année et d'en expliquer les raisons.
 Analyser les compétences et les performances individuelles, fixer les objectifs de l'année à venir en prévoyant les moyens à mobiliser pour les atteindre.
 Evoquer les souhaits d'évolution professionnelle et les besoins de formation.

Moyens pédagogiques : Prise de notes, discussion, échanges d'expérience sur cas concret.

Personnel concerné : Tout le personnel de l'entreprise.

Méthodes d'évaluation : évaluation permanente, QCM

Durée : 4 heures

Nombre de stagiaires : 2 à 6 personnes

Délai d'accès : selon nos plannings établis

Tarif : à partir de 550 euros nous consulter

Prérequis : Formation des responsables de chaque parc en tant qu'agents de prévention

Accessibilité aux personnes handicapées : oui sous réserve d'une étude de dossier

Le compte personnel de formation (CPF) est accessible sur Mon compte formation.

Le CPF recense les droits acquis par le salarié tout au long de sa vie active et jusqu'à son départ à la retraite, et les formations dont peut bénéficier personnellement le salarié.

Il s'agit de formations permettant notamment :

d'acquérir une qualification (diplôme, titre professionnel, etc.)

ou d'acquérir le socle de connaissances et de compétences

ou d'être accompagné pour la validation des acquis de l'expérience (VAE)

ou de réaliser un bilan de compétences

ou de créer ou reprendre une entreprise

ou, pour les bénévoles et volontaires en service civique, d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Pour avoir accès à ces informations personnalisées (droits, formations admises), il faut se connecter au site internet dédié au compte formation et ouvrir un compte en étant muni de son numéro de sécurité sociale.

Le CPF s'adresse à toute personne :

- Salarié
- Membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée
- Conjoint collaborateur
- À la recherche d'un emploi

Le CPF est alimenté automatiquement au début de l'année qui suit l'année travaillée (ainsi les droits acquis en 2019 seront disponibles au 1er trimestre 2020).

Les droits restent acquis même en cas de changement d'employeur ou de perte d'emploi.

Moyens pédagogiques : Prise de notes, discussion, échanges d'expérience sur cas concret.

Personnel concerné : Tout le personnel de l'entreprise.

Méthodes d'évaluation : évaluation permanente, QCM

Durée : 4 heures

Nombre de stagiaires : 2 à 6 personnes

Délai d'accès : selon nos plannings établis

Tarif : à partir de 550 euros nous consulter

Prérequis : Formation des responsables de chaque parc en tant qu'agents de prévention

Accessibilité aux personnes handicapées : oui sous réserve d'une étude de dossier

Programme :**Connaissances théoriques :**

- Connaissances générales
- Technologie des engins de chantier
- Principaux types d'engins de chantier
- Règles de circulation applicables aux engins de chantier
- Risques liés à l'utilisation des engins de chantier
- Exploitation des engins de chantier
- Vérification d'usage des engins de chantier
- QCM IPR opérateur (option)

Savoirs-faire pratiques :

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste - Opérations d'entretien au quotidien – Maintenance
- Conduite au moyen d'une télécommande (option)
- Chargement/déchargement sur porte engins (option)

OBJECTIFS : A l'issue de cette formation, le stagiaire doit être capable :

- de réaliser les opérations en application des règles de sécurité.
- d'assurer la maintenance de premier niveau du matériel utilisé.
- de rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

MOYENS PEDAGOGIQUES : Vidéoprojecteur, ordinateur portable.

Paperboard. Echange d'expérience sur cas concret entre participants, exercices pratiques, remise d'un document stagiaire reprenant les principaux thèmes développés

Méthode d'évaluation : Un test final sera effectué en fin de stage sur leurs évaluations des connaissances théoriques via un questionnaire et réalisation d'exercices pratiques sur le matériel, encadré par un formateur expérimenté qui en appréciera les résultats.

Durée : 2 à 4 jours

Nombre de stagiaires : 2 à 6 personnes suivant la catégorie et les options concernées

Délai d'accès : selon nos plannings établis

Tarif : à partir de 550 euros nous consulter

Prérequis : Toute personne amenée à utiliser des engins avec ou sans expérience professionnelle

Accessibilité aux personnes handicapées : oui sous réserve d'une étude de dossier

Programme :**Connaissances théoriques :**

- Connaissances générales
- Connaissance de la technologie des différents organes des PEMP
- Les principaux types de PEMP
- Les catégories de PEMP
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des PEMP
- Risques liés à l'utilisation des PEMP
- Exploitation des PEMP
- Vérifications d'usage des PEMP

Savoir-faire pratiques :

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste : Opérations d'entretien quotidien-maintenance
- Chargement et déchargement sur porte-engins (en option)

Objectifs : A l'issue de cette formation, le stagiaire doit être capable :

- de réaliser les opérations en application des règles de sécurité.
- d'assurer la maintenance de premier niveau du matériel utilisé.
- de rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

Moyens pédagogiques : Vidéoprojecteur, ordinateur portable.

Paperboard. Echange d'expérience sur cas concret entre participants, remise d'un document stagiaire reprenant les principaux thèmes développés

Méthode d'évaluation : Un test final sera effectué en fin de stage sur leurs évaluations des connaissances théoriques via un questionnaire et réalisation d'exercices pratiques sur le matériel, encadré par un formateur expérimenté qui en appréciera les résultats

Durée : 2 à 4 jours

Nombre de stagiaires : 2 à 6 personnes

Délai d'accès : selon nos plannings établis

Tarif : à partir de 550 euros nous consulter

Prérequis : Toute personne amenée à utiliser des nacelles avec ou sans expérience professionnelle

Accessibilité aux personnes handicapées : oui sous réserve d'une étude de dossier

Programme :**Théorie :**

- Connaissances générales
- Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Principaux types de chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Exploitation des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Vérification d'usage des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté

Pratique :

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste : Opérations d'entretien quotidien-maintenance
- Chargement et déchargement sur porte-engins (en option)

OBJECTIFS : A l'issue de cette formation, le stagiaire doit être capable :

- de réaliser les opérations en application des règles de sécurité, de chargement et de déchargement, les opérations de stockage et de déstockage de charges.
- d'assurer la maintenance de premier niveau du matériel utilisé.
- de rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

MOYENS PEDAGOGIQUES : Vidéoprojecteur, ordinateur portable.

Paperboard. Echange d'expérience sur cas concret entre participants, remise d'un document stagiaire reprenant les principaux thèmes développés

VALIDATION : Un test final sera effectué en fin de stage sur leurs évaluations des connaissances théoriques via un questionnaire et réalisation d'exercices pratiques sur le matériel, Formateurs en présentiel qualifiés et testeurs certifiés CACES®, par Bureau Veritas Certification

Durée : 2 à 4 jours

Nombre de stagiaires : 2 à 6 personnes

Délai d'accès : selon nos plannings établis

Tarif : à partir de 550 euros nous consulter

Prérequis : Toute personne amenée à utiliser des chariots élévateur avec ou sans expérience professionnelle

Accessibilité aux personnes handicapées : oui sous réserve d'une étude de dossier

Programme :**Connaissances théoriques :**

- Connaissances générales
- Technologie des ponts roulants et portiques
- Principaux types de ponts roulants et portiques
- Notions élémentaires de physique
- Capacité des ponts roulants et portiques
- Risques liés à l'utilisation des ponts roulants et portiques
- Exploitation des ponts roulants et portiques
- Accessoires de levage et règles d'élingage
- Vérification d'usage des ponts roulants et portiques

Savoir-faire pratiques :

- Prise de poste et vérification
- Conduite, manœuvres et élingage de base
- Fin de poste - Opérations d'entretien au quotidien – Maintenance

Objectifs : A l'issue de cette formation, le stagiaire doit être capable :

- de réaliser les opérations en application des règles de sécurité, d'élingage, de prise, de déplacement, de chargement et déchargement des charges.- d'assurer la maintenance de premier niveau du matériel utilisé.- de rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

Moyens pédagogiques : Vidéoprojecteur, ordinateur portable. Paperboard. Echange d'expérience sur cas concret entre participants, remise d'un document stagiaire reprenant les principaux thèmes développés. Formateurs en présentiel qualifiés et testeurs certifiés CACES®, par Bureau Veritas Certification

Méthode d'évaluation : Un test final sera effectué en fin de stage sur leurs évaluations des connaissances théoriques via un questionnaire et réalisation d'exercices pratiques sur le matériel, encadré par un formateur expérimenté qui en appréciera les résultats. Formateurs en présentiel qualifiés et testeurs certifiés CACES®, par Bureau Veritas Certification

Durée : 2 à 3 jours

Nombre de stagiaires : 2 à 6 personnes

Délai d'accès : selon nos plannings établis

Tarif : à partir de 650 euros nous consulter

Prérequis : Toute personne amenée à utiliser des ponts roulant avec ou sans expérience professionnelle

Accessibilité aux personnes handicapées : oui sous réserve d'une étude de dossier

Programme :**Connaissances théoriques :**

- Connaissances générales
- Technologie des grues de chargement
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des grues de chargement
- Déplacement et risques liés à l'utilisation des grues de chargement
- Exploitation des grues de chargement
- Accessoire de levage et règles d'élingage
- Vérification d'usage des grues de chargement

Savoir-faire pratiques :

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste - Opérations d'entretien au quotidien – Maintenance
- Conduite à partir du sol au moyen d'une télécommande (Option)

Objectifs : *A l'issue de cette formation, le stagiaire doit être capable :*

- de réaliser les opérations en application des règles de sécurité.
- d'assurer la maintenance de premier niveau du matériel utilisé.
- de rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

Moyens pédagogiques : Vidéoprojecteur, ordinateur portable, Paperboard. Echange d'expérience sur cas concret entre participants, remise d'un document stagiaire reprenant les principaux thèmes développés

Méthodes d'évaluation : Un test final sera effectué en fin de stage sur leurs évaluations des connaissances théoriques via un questionnaire et réalisation d'exercices pratiques sur le matériel, encadré par un formateur expérimenté qui en appréciera les résultats.

Durée : 2 à 3 jours

Nombre de personnes : 2 à 4 personnes

Délai d'accès : selon nos plannings établis

Tarif : à partir de 650 euros nous consulter

Prérequis : Toute personne amenée à utiliser des grues chargement avec ou sans expérience professionnelle

Accessibilité aux personnes handicapées : oui sous réserve d'une étude de dossier

Programme :**Connaissances théoriques :**

- Connaissances générales
- Technologie des grues de chargement
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des grues de chargement
- Déplacement et risques liés à l'utilisation des grues de chargement
- Exploitation des grues de chargement
- Accessoire de levage et règles d'élingage
- Vérification d'usage des grues de chargement

Savoir-faire pratiques :

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste - Opérations d'entretien au quotidien – Maintenance

Objectifs : *A l'issue de cette formation, le stagiaire doit être capable :*

- de réaliser les opérations en application des règles de sécurité.
- d'assurer la maintenance de premier niveau du matériel utilisé.
- de rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

Moyens pédagogiques : Vidéoprojecteur, ordinateur portable.

Paperboard. Echange d'expérience sur cas concret entre participants, remise d'un document stagiaire reprenant les principaux thèmes développés

Méthode d'évaluation : Un test final sera effectué en fin de stage sur leurs évaluations des connaissances théoriques via un questionnaire et réalisation d'exercices pratiques sur le matériel, encadré par un formateur expérimenté qui en appréciera les résultats.

Durée : 2 à 3 jours

Nombre de stagiaires : 2 à 4 personnes

Délai d'accès : selon nos plannings établis

Tarif : à partir de 650 euros nous consulter

Prérequis : Toute personne amenée à utiliser des grues mobiles avec ou sans expérience professionnelle

Accessibilité aux personnes handicapées : oui sous réserve d'une étude de dossier

Programme :**Responsabilité pénale :**

Législation et recommandations. Généralité :

- Responsabilité du conducteur.
- Rôle du conducteur.
- Identification du matériel : différentes chaîne cinématiques.
- Technologies élémentaires : le moteur diesel, description et rôle du circuit d'huile et du circuit d'eau, le circuit de combustible, le circuit électrique.
- La transmission : coupleur hydrauliques, boîte de vitesse, arbres de transmission, les chaînes.
- Le freinage : circuit pneumatique, production d'air, le frein continu, essai d'étanchéité et essai de continuité.
- Connaître son loco- tracteur :
- Le poste de conduite : description cabine, radio commande.
- Les vérifications à effectuer : avant, pendant, après les manœuvres.

Exploitation :

- Prescription de conduite.
- Points à surveiller : voies, abords, courbes, signalisation, passage à niveaux, etc...

Entretien et contrôle :

- Contrôles avant et fin de poste, les dispositifs de sécurité.

Pré requis :

- P1 Accrocheur.
- P2 Chef de manœuvre.

Objectif :

Acquérir les connaissances et le savoir-faire relatifs à l'utilisation des locotracteurs

Validation :

Un test final d'évaluation est effectué par le formateur.

Durée : 2 à 3 jours

Nombre de stagiaires : 2 à 6 stagiaires

Délai d'accès : selon nos plannings établis

Tarif : à partir de 650 euros nous consulter

Prérequis : Toute personne amenée à utiliser des loco avec ou sans expérience professionnelle

Accessibilité aux personnes handicapées : oui sous réserve d'une étude de dossier

Programme :**Responsabilité pénale :**

- Législation et recommandations.

Généralité :

- Identification du matériel, le freinage (le poids frein).
- La signalisation, les règles de la circulation.
- Les gabarits, la composition de l'équipe de manœuvre.
- Prise de connaissance de la tâche, les travaux.
- Les interdictions, les franchissements de route.
- Les aiguillages, utilisation du matériel roulant.
- Conduire à tenir en cas d'incident ou accident.

Entretien et contrôle :

- Contrôles avant et fin de poste, les dispositifs de sécurité.

Validation :

Un test final d'évaluation est effectué par le formateur.

Durée : 2 jours

Nombre de stagiaires : 2 à 6 personnes

Délai d'accès : selon nos plannings établis

Tarif : à partir de 650 euros nous consulter

Prérequis : Toute personne amenée à utiliser des locos avec ou sans expérience professionnelle

Accessibilité aux personnes handicapées : oui sous réserve d'une étude de dossier